**Etaient présents** :

Eric TOSATTI, Joël MAUGER, Gilles HEULIN, Christophe FRUGIER, Jean-Pierre JEZEQUEL, Romano MOSCETTI, François COLIN, Arnaud DAOUDAL, Ludovic MAILLARD,

Alexandre KARAA, Christian FLAMARD.

Bernadette MARANDEAU, Danielle QUESNEL, Jocelyne LE BOUTON, Annick GRANDIERRE, Murielle VALLET, Danielle FABRY-MOTTET, Nadège HEULIN, Claudine PARIS.

**Absents excusés** :

Alisson GIBET, Marjolaine GROLLEAU.

**Absents :**

Nicolle DELPEUCH**,** Mélanie LEPENANT, Denis GUITEL, Brigitte VICENTE.

La réunion est ouverte à 18 heures 40.

Le bilan des travaux réalisés est majoritairement positif.

Le groupe de travail déplore néanmoins le manque de matérialisation de stationnement et indique que le panneau indicateur relatif au stationnement unilatéral par quinzaine n’est plus justifié sur la globalité de la commune. De ce fait, il est préférable de le supprimer et raisonner par rue afin que chacune bénéficie d’une réglementation qui sera propre à sa configuration et aux aménagements que l’on y aura réalisés.

L’idée de vouloir uniformiser la vitesse à 30km/h sur toute la commune n’est pas retenue.

**Rue des Gamaches**

Il ressort de nos discutions que la fermeture du pont est fort mal accueillie et n’est pas justifiée pour simplement satisfaire une vingtaine de Gargenvillois.

Il est demandé sa réouverture à une très large majorité et la matérialisation de places de stationnements en pleine voie sur la rue Marcelle Chausson pour ralentir les ardeurs des certains automobilistes.

Outre la réouverture, il est demandé de revoir la circulation dans le tunnel avec l’aménagement d’un cheminement piéton et cycliste sur la partie droite lorsque l’on vient des Gamaches afin de garantir une visibilité accrue par tous les usagers.

De plus, cela évitera que cet endroit ne se transforme en décharge publique.

**Rue des campanules**

La réfection de la bande jaune de chaque côté de la rue depuis le croisement Lucie Desnos est acceptée et s’avère indispensable pour éviter notamment les stationnements trop proches du croisement et ainsi faciliter la giration des bus.

Dans la continuité de ce que nous avons engagé dans ce périmètre, il faut prévoir la création de ralentisseurs sur cette voie.

**Rue du Bocage**

Il est décidé de passer cette rue en stationnement bilatéral pour pallier le nom respect du stationnement unilatéral. Il faut également demander aux riverains de faire une phase test pour à terme matérialiser des places et ainsi satisfaire le plus grand nombre.

De plus, cela influera sur la vitesse dans le bon sens.

**Rue de l’ile de France**

Il est décidé de passer cette rue en stationnement bilatéral pour pallier le nom respect du stationnement unilatéral. Il faut également demander aux riverains de faire une phase test pour à terme matérialiser des places et ainsi satisfaire le plus grand nombre.

De plus, cela influera sur la vitesse dans le bon sens.

**Rue de la division Leclerc**

La création d’un passage piéton au niveau de l’épicerie Banna est validée.

Il est également demandé que le stationnement soit évité devant la boulangerie du haut comme il l’est par ailleurs devant sur la boulangerie du bas. Et que pour ce faire que la police veille à cette interdiction sachant que le parking est proche et que ce commerce n’est pas un drive.

**Rue de Verdun**

L’uniformisation des panneaux est validée à 50 km/h.

**Rue des Groux**

L’idée de mettre un sens unique le prolongement rue des Groux jusqu’à la rue des flamichons n’a pas été retenue.

Le déplacement du passage piéton à l’angle rue des Belles vues est validé. Il a donc été décidé de la positionner au droit du transformateur. Emplacement qui donnera plus de visibilité à tous les usagers.

La matérialisation de stationnements a été retenue cela permettra de le règlementer plus aisément et génèrera un ralentissement naturel.

**Rue des Belles vues et ou Bossuettes et Quai Léon Chausson**

La mise en place d’un panneau voie sans issue n’a pas été retenue sur ces voies.

Sur ce point il est important de souligner que ces voies ont pour spécificité de ne comporter qu’un seul et unique point d’entrée. Cette particularité oblige donc les véhicules à réaliser un **demi-tour** ou **ressortir en marche arrière**. Manœuvre qui ne s’avère pas toujours possible voire dangereuse selon la largeur de l’impasse, la façon dont les autres usagers peuvent potentiellement être garés ou la taille du véhicule qui s’y est engagé.

**En conséquence, elles doivent être signalées c’est notre responsabilité et nous la prenons.**

**Rue Victor Hugo**

L’amélioration de la signalisation et le marquage des trottoirs en jaune ne semble pas être la solution pour empêcher le stationnement des poids lourds à l’entrée de l’usine Calcia sachant que les forces de l’ordre ne sont pas présentes dans les plages horaires où ces derniers sont à l’arrêt. J’ai donc indiqué mon intention d’en parler avec Monsieur Bricaud lorsque je le rencontrerai lundi 11 décembre pour tenter de trouver une solution en partenariat avec Calcia.

Le marquage visant à améliorer la matérialisation des passages piétons au niveau de la rue des Bouvresses a été acté.

**Rue Jean Jaurès**

Comme évoqué avec les personnes présentes lors de la réunion publique du 9 novembre dernier, je souhaite que ce travail soit fait en partenariat avec la plus part des riverains. C’est pourquoi je leur ai demandé de rédiger une pétition pour accompagner et étayer notre demande commune auprès du département.

Parallèlement il faut impérativement planifier des contrôles radar avec la PM sur cet axe.

**Rue Pierre Brossolette – Gabriel Péri**

L’implantation de barrières de ville aux abords du restaurant « Casa Bella » a été validée.

**Rue des Bouvresses**

La mise en sens unique de la rue est retenue et ce, dans le sens descendant. Donc impossibilité de l’emprunter en venant de Gabriel Péri dans le seul but d’éviter les bouchons au croisement Gabriel Péri Jean Jaurès.

**Rue Gambetta**

Oui pour passer en zone bleue les places de parking devant le bureau de poste. La durée retenue est de 30 minutes.

**Rue Raoul Pugno**

La solution choisie pour ralentir la vitesse est l’implantation d’un dos d’âne. La passer en sens unique n’est pas envisageable sachant que des bus y circulent dans les deux sens.

**Rue des Grouettes**

La mise en place d’un panneau sans issue pour la partie ouest n’est pas acceptée**.**

Sur ce point il est important de souligner que ces voies ont pour spécificité de ne comporter qu’un seul et unique point d’entrée. Cette particularité oblige donc les véhicules à réaliser un **demi-tour** ou **ressortir en marche arrière**. Manœuvre qui ne s’avère pas toujours possible voire dangereuse selon la largeur de l’impasse, la façon dont les autres usagers peuvent potentiellement être garés ou la taille du véhicule qui s’y est engagé.

**En conséquence, elles doivent être signalées c’est notre responsabilité et nous la prenons.**

**Rue Pasteur- impasse Rabelais**

L’utilité des bandes jaunes est confirmée dans certains cas et la PM doit veillée à faire respecter cette interdiction Il faut rappeler que l’utilisation des bandes jaunes doit rester ciblée sur des endroits ou un danger est avéré exemple aux abords de carrefour, virage etc… .

Non pour la création d’une bande jaune au niveau du numéro 39 ou réside la famille Chainon.

La demande de Madame Ghazi domiciliée 68 rue Pasteur a été acceptée. Celle-ci est relatif à l’implantation de barrières de ville angle Pasteur / RD190 (lieu de sa résidence) et ce, suite d’une part à l’accident survenu le 15 juin dernier et d’autre part a son courrier.

**Parking de l’Europe**

Oui pour l’implantation d’un céder le passage à la sortie de ce parking.

**Rue de la gare**

Oui pour la mise en place d’un stop au croisement avec la rue Charles Robert suite à la demande de Monsieur Bourré.

**Avenue Lucie Desnos**

Non à la dépose des potelets aux droits des emplacements de stationnement. Il est vrai que les places sont un peu justes mais cela a été réalisé en prenant soin de laisser un espace de cheminement normalisé pour les piétons.

Supprimer les potelets reviendrai à les pénaliser comme ils le sont trop souvent sur notre commune.

Il faut également remplacer ceux qui manquent à ce jour

**Avenue Melle Dosne**

Le groupe de travail n’a pas validé la création d’une place d’une place handicapée avec stationnement 15 mn pour les clients suite au courrier du salon de coiffure Francis. En effet, l’espace n’est pas suffisant pour aménager ce type de place qui est normalisée et doit comporter une bande d’aisance de 80 centimètre côté conducteur donc dans le cas qui nous intéresse coté chaussée. Il est également bon de rappeler que le parking est juste en face.

Le problème de stationnement jusque la vitrine n’est pas possible puisque des jardinières sont installées devant. Cela étant il est bon de souligner encore une fois que la police municipale peut verbaliser le stationnement sur les trottoirs.

**Rue Berthe Morisot**

Oui pour la mise en zone 30 km/h étant donné que nous sommes dans une zone résidentielle située aux abords d’établissements recevant du public et de facto ou le cheminement piétons est dense.

Il faut en parallèle demander à la CU l’installation d’un ralentisseur qui sécurisera encore d’avantage la circulation.

**Rue Paul Valery**

L’utilisation des bandes jaunes doit rester ciblée sur des endroits ou un danger est avéré exemple aux abords de carrefour, virage etc… La problématique du stationnement sur les trottoirs est vraie à l’échelle de la commune. Ce qui dans l’absolue revient à tracer des bandes jaune dans la majeure partie des rues pour pallier les mauvais comportements.

On revient toujours à la même demande, la PM doit veillée à faire respecter l’interdiction de se garer sur les trottoirs même si ils ne peuvent se trouver partout, le fait de verbaliser ponctuellement et à différents endroits fera école et nous savons que les nouvelles vont vite.

**Rue Fanny Hallworth**

Non au retour à un stationnement unilatéral dû au fait que le passage au stationnement bilatéral a été initialement demandé par les riverains eux même et que cela empêche les véhicules de rouler trop vite sachant que le croisement de deux voitures est trop juste grâce justement à l’effet chicanes .

**Rue Jean Moulin**

La requête de Monsieur Van Coppenolle n’a pas été retenue. Celle-ci porte sur une demande d’installation d’un panneau « **attention priorité à droite** » Il est bon de rappeler qu’en agglomération la priorité est toujours à droite sauf indication contraire dixit le code Rousseau dont chacun d’entre nous a pris connaissance lors du passage de son code. Pour mémoire, son courrier est arrivé en mairie le 13 novembre.

**Remarques diverses** :

Plus de verbalisation concernant les stationnements notamment sur les trottoirs à l’échelle de la commune.

Le tracé d’un zébra à l’angle impasse des haies / Pasteur juste dans le virage pour éviter le stationnement qui empêche le bon déroulement de la circulation.

Des contrôles de vitesse sur toutes les rues où circulent des enfants : écoles, gymnases, centre aéré ..., sur la rue Gabriel Péri (nouvelle signalisation) les rues "commerçantes".

L’installation d’un miroir sur les merisiers angle campanules dans le sens descendant.

La réunion est clôturée à 20 heures 40.